

Débat National sur l'avenir de l'école

Réunion d'école publique

Nombre de participants : autour d'une trentaine avec 22 enseignants, 9 parents et 2 élus locaux.

En préambule l'animatrice a cadré le débat : elle a explicité ses enjeux et la démarche qui l'a imprimé. Elle a fixé les règles de son déroulement.

Un participant a noté une erreur d'information sur le site Internet relative aux sujets débattus dans cette réunion

Sujet n°13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Pour introduire la question et alimenter la réflexion des débatteurs l'animatrice a présenté à l'assemblée divers graphiques sur l'évolution des taux de scolarisation selon les âges , sur l'évolution du taux des bacheliers , sur la maîtrise de la lecture et sur l' évolution de la proportion des jeunes sortant du système scolaire sans qualification.

Le constat de départ a été que la structure scolaire ne donnait pas une réponse satisfaisante à la situation des élèves en difficultés car elle ne mettait pas en adéquation les constats et les moyens : beaucoup d'enseignants ont fait part de leur étonnement de n'avoir que rarement vu fonctionner les réseaux d'aides aux élèves en difficultés avec la dotation en personnel leur permettant de jouer à plein leur rôle. Ce constat est fait avec d'autant plus de regrets que les enseignants reconnaissent la pertinence de cette solution. Ils souhaitent dans leur grande majorité que les élèves en difficultés soient intégrés dans les classes tout en bénéficiant de l'intervention du réseau d'aides. Seuls les élèves en très grandes difficultés relèveraient selon eux de l'éducation spécialisée. Dans ce dernier cas ils déplorent les lourdeurs administratives et la complexité des procédures d'attribution de soins et d'orientation vers ces structures spécialisées.

Il apparaît donc à la plupart des participants que c'est bien au sein de l'école que doivent se trouver les solutions à la difficulté scolaire par le biais d'interventions humaines multiples qu'elles viennent des enseignants spécialisés des réseaux d'aides avec une dotation en personnel complète, de maîtres supplémentaires (1 maître de plus par école) , d'aides-éducateurs ou d'une baisse du nombre d'élèves par classe permettant aux enseignants d'être plus à l'écoute des enfants en difficultés .

Un tel traitement de la difficulté scolaire a l'avantage d'éviter la création de ghettos.

Les enseignants craignent qu'en externalisant les aides, le soutien soit entièrement privatisé (orthophonistes et psychologues libéraux). Il y a pour eux un risque que ce soutien soit confié uniquement à des personnes extérieures (avec des doutes sur son efficacité).

On peut même se demander si l'Education Nationale croit dans les moyens d'aide qu'elle met en place.

Certains ont pointé le paradoxe constitué par le fait de signifier, par le biais du **Débat National**, que l'école était une priorité nationale et , concomitamment , de lui enlever des moyens de fonctionnement (suppression d'aide-éducateurs , projets pédagogiques sans moyens financiers...).

Les professeurs se sont aussi interrogés sur l'utilisation des évaluations nationales. Quelques participants se demandaient si elles servaient à évaluer les difficultés des enfants et à y remédier plutôt qu'à cibler les établissements à la non réussite patente.

Une majorité d'enseignants déplore l'augmentation du nombre d'enfants dont les difficultés ne sont pas que scolaires mais aussi socio-éducatives. Ils témoignent de leur difficulté à mobiliser les parents face à ces problèmes. Ils se sentent démunis et souhaiteraient pouvoir plus facilement échanger avec les différents partenaires au sein d'équipes éducatives.

D'autres craignent que la non scolarisation des enfants de 2 à 3 ans sans création d'autres structures d'accueil ne fasse qu'amplifier la grande difficulté. Un directeur s'interroge sur les missions de l'école et se demande si on ne lui impose des missions trop variées. Pour lui, la mission essentielle de l'école est l'instruction , la transmission de savoirs et savoir-faire. L'école a un rôle éducatif mais ne doit pas se substituer aux parents. Il s'étonne de la démission de ceux-ci qui, pourtant, ont plus de temps à consacrer à leurs enfants grâce aux 35h et à la semaine de 4 jours et « qui ne semblent pas l'utiliser en matière éducative laissant cette charge à d'autres(école , clubs sportifs ...) » .

Un autre orateur se demande si ce n'est pas un leurre de fixer les mêmes objectifs pour tout le monde. Cela peut, pour certains élèves, engendrer de la souffrance scolaire. Il souhaiterait que les structures soient diversifiées en fonction des potentialités des enfants.

Sujet n°18 : Comment en matière d'éducation , définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Les enseignants s'interrogent sur la réalité de la décentralisation au niveau du premier degré. Le foncier étant géré par les communes, s'agit-il de remettre en cause la gestion du personnel ?

En quoi cette décentralisation améliorerait-elle l'efficacité du système ?

N'y a-t-il pas un risque de dérive vers une école payante ? En terme de financement, les participants s'interrogent sur les disparités de dotation selon les collectivités.

Est-il légitime que les conseils municipaux, arguant du fait qu'ils soient les financeurs, en profitent pour avoir un droit de regard et de censure sur les projets pédagogiques ?

Les enseignants souhaiteraient l'attribution financière réglementée par école. Ils estiment que l'enseignant n'a pas à « vendre » ses projets pour bénéficier de crédits, ni à tomber dans une logique commerciale par une recherche clientéliste (plaquettes, utilisation de la presse comme outil de promotion) .

Ils soulignent encore le manque de cohérence entre les découpages administratifs de l'éducation nationale et celles des collectivités territoriales et qui entraînent des difficultés d'harmonisation. Ils remarquent par ailleurs l'imprécision des textes législatifs en matière de dotation matérielle et de postes budgétaires (ATSEM , personnels de service) et voudrait que l'état légifère de façon précise à ce propos.

Ils regrettent que la gestion des dotations budgétaires nationales soient soumises à des effets de mode (crédits en fonction de projets ciblés imposés au niveau ministériel).

Les enseignants font preuve de la plus grande réserve sur les regroupements pédagogiques car :

- Ils ne semblent pas être adaptés au contexte local (dualisme scolaire).
- Ils sont contradictoires avec la notion d'autonomie des établissements.
- Ils posent la question du rôle du directeur de réseau : sera-t-il à même de régler les problèmes du quotidien, sa présence dans chaque site n'étant pas toujours effective.
- Quel sera, dès lors, le rôle de l'IEN ?

L'impression générale est au scepticisme quant à la prise en compte de ce débats. Par exemple, certaines orientations sur l'intercommunalité paraissent régulièrement dans la presse et laissent penser que des orientations sont déjà retenues alors que la commission vendéenne chargée de ses travaux n'a pas encore remis ses conclusions.